



***Nouveau marché pour  
l'Enlèvement, le traitement et le  
recyclage des déchets***

CDA/012090/AMT

PROCÉDURE OUVERTE

SUR 48 MOIS

# *Contexte*

- Programme de politique générale Ville de Bruxelles: stratégie et vision,
  - Le Plan climat du département Centrale d'Achats :
    - Volonté de faire évoluer les marchés publics de fournitures et de services vers des marchés durables en phase avec leur temps,
    - Organisation de veilles de marchés et prospection de nouveaux concepts d'organisation logistique et facilitaire,
- Centrale d'achats : Acteur vers une économie circulaire.
- Le Brucity: le nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles. Ce bâtiment moderne et entièrement passif accueillera 1500 employés. Il est entre autres muni de panneaux solaires photovoltaïques, d'un système de cogénération, d'éclairage full LED et d'un système de récupération de l'eau de pluie qui alimentera les sanitaires.  
Déménagement prévu pour fin 2022.

# *Allotissement*

Marché construit en deux lots:

Lot 1: Collecte et traitement des déchets ainsi que l'accompagnement (sensibilisation et amélioration continue gestion des déchets ).

BUT réduire nos déchets durant l'exécution du marché

*La collecte des déchets sur les lieux est effectuée directement dans le local des déchets aménagé à cet effet.*

**CLIENTS:** *Brucity, centres sportifs, CDA logistique, Quai de la voirie*

Lot 2 : Collecte des déchets (ramassage, traitement):

La collecte des déchets sur les lieux est effectuée sur la rue.

**CLIENTS :** *(100 aine de lieux):musées écoles biblioth kermesse crèches espaces verts*

# ***Clauses techniques générales***

## **Exigences :**

- conforme aux objectifs régionaux en matière d'économie circulaire,
- optimisation du transport des déchets, de leurs filières de valorisation, ainsi que du tri sélectif.
- s'engage à ce que les papiers/cartons, les PMC, les déchets organiques et les verres récoltés fassent l'objet d'un recyclage.
- Les déchets ne peuvent faire l'objet d'une mise en décharge ou d'une incinération sans valorisation énergétique.
- Les véhicules utilisés doivent répondre aux normes de la zone de basses émissions de la Région de Bruxelles-Capitale.
- L'adjudicataire veille également à utiliser le plus possible des véhicules avec une motorisation « verte » (CNG, électricité ou hydrogène) pour l'exécution du marché.

# ***Clauses techniques : lot 1***

- Aménagement d'un local déchets

*L'adjudicataire propose des plans d'aménagement afin d'optimiser les locaux à déchets de chaque site concerné:*

- *le placement et adaptation des conteneurs dans les différents locaux déchets,*
- *des propositions pour améliorer le tri sélectif ainsi que pour diminuer le flux des déchets,*
- *sensibilisation et étiquetage et visibilité pour garantir le flux du tri des déchets.*

- Tri sélectif

- *Maintenir le tri sélectif des déchets depuis l'enlèvement chez le pouvoir adjudicateur jusqu'à son traitement/recyclage par un opérateur économique approprié.*
- *L'adjudicataire doit pouvoir fournir gratuitement et sur demande du matériel de collecte supplémentaire adapté aux différents systèmes de tri sélectifs. Il doit pouvoir proposer des solutions afin d'améliorer le tri sélectif tout en accompagnant les différents départements selon leurs besoins. Afin de permettre le tri le plus efficace possible, l'adjudicataire doit indiquer sur les récipients pour quelle sorte de déchets ils doivent être utilisés.*
- *Une documentation illustrée du matériel de collecte que le soumissionnaire met gratuitement à la disposition du pouvoir adjudicateur en vue de créer des îlots de tri au sein des bureaux. Cette documentation devra préciser toutes les caractéristiques techniques du matériel de collecte (étanchéité, résistance au feu,...) et le type de déchet.*
- *Les documentations illustrées ainsi que les indications sont également d'application aux différents conteneurs placés dans les locaux de poubelle.*

- Sensibilisation et information au tri des déchets

- L'adjudicataire devra prendre contact avec les différentes sociétés de nettoyage en collaboration avec la Ville de Bruxelles afin d'informer et sensibiliser leur personnel nettoyant quant à la gestion des déchets. Personnel via la doc
- Les modalités d'exécution de ce point feront l'objet d'un accord commun après l'attribution du marché.

- Reporting de l'adjudicataire amélioration et

→ **Engagement de la firme à améliorer les chiffres chaque année/accompagnement sur mesure.**

- Un détail mensuel des quantités collectées pour chaque flux de déchets, en m<sup>3</sup> et en kg ;
- Les codes EURAL et les codes de traitement se rapportant à chaque flux de déchets ;
- Une description de chaque flux de déchets.

- Reporting des filières de traitement

- Une fois par an, les filières de traitement transmettent au pouvoir adjudicateur une liste actualisée reprenant le taux de déchets recyclés par flux de déchets.

# *Critères d'attribution*

- Lot 1 :

- Prix : 60
- Développement durable: 40

**Note méthodologique décrivant le processus de recyclage par filières pour chaque fraction de déchets décrite dans les clauses techniques du lot 1 du présent marché.**

*Le critère d'attribution est évalué sur la base des éléments d'appréciation suivants, décrits dans la note susmentionnée, notamment :*

- *Le pourcentage de déchets triés par fraction de déchets qui sont transformés en nouveaux produits durables après recyclage par la filière de recyclage ;*
- *Le pourcentage de déchets triés par fraction de déchets qui sont recyclés par la filière de recyclage ;*
- *Le nombre de fraction de déchets pouvant être entièrement recyclés par la filière de recyclage.*

- Lot 2 :

- Prix